

ORDONNANCE N°72-37 du 20 octobre 1972

portant création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey (ORTD).

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 91/PR/MIT du 21 mars 1967, portant administration et fonctionnement du Service de la Radiodiffusion du Dahomey ;
- VU le rapport de la commission de Révision des Statuts des Sociétés d'Etat et des Sociétés d'Economie Mixte créée par décret n° 70-142/CP/SGG du 2 juillet 1970 ;
- SUR proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er. - Le Service de la Radiodiffusion est transformé en Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey (O.R.T.D.).

ARTICLE 2. - L'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey est placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Information.

ARTICLE 3. - L'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey est administré par un Conseil d'Administration.

Il est dirigé par un Directeur Général assisté :

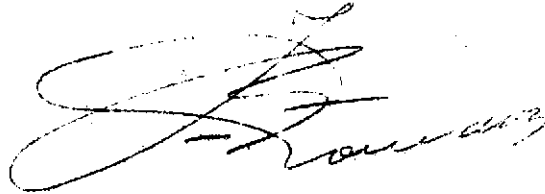
- d'un Directeur de la Radiodiffusion
- d'un Directeur de la Télévision et
- d'un Directeur Technique.

Le Bureau de Rédaction et les services administratifs communs sont rattachés à la Direction Générale.

ARTICLE 4.- La présente ordonnance qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera exécutée comme loi de l'Etat.-

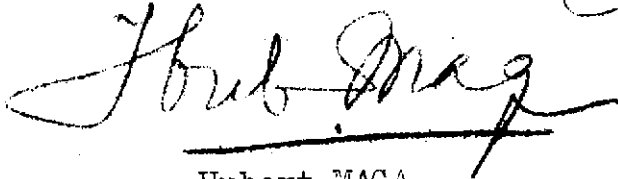
Fait à COTONOU, le 20 octobre 1972

Par le Conseil Présidentiel



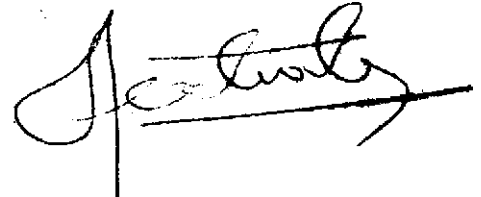
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances

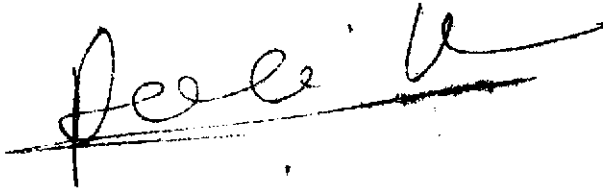


Hubert MAGA

Le Ministre de l'Information et du  
Tourisme



Pascal CHABI-KAO



Théophile PAOLETTI

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 4 - SGG 4 - CS 6 - MIT 5 HC2- Ministères 11 -  
OETD et Sces 10 - Gde Chanc.-IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 6 - ACN 2 - DEP-DGAJL  
Dtion Stat. 6 - ACDN-CEDN-GNI 3 - DB-CF-DC-SALDE 4 - Trésor 4 - DI 8  
DEP + s/dtions 6.